



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transport de voyageurs

Question au Gouvernement n° 3873

Texte de la question

SERVICE GARANTI DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS

M. le président. La parole est à M. Olivier Dosne, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Olivier Dosne. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

On s'en souvient, le mouvement de grève dans le secteur des transports aériens, déclenché à la veille des vacances de Noël, a fortement perturbé le départ en vacances de nombreux passagers. Cette façon de prendre des usagers en otages au moment des fêtes est insupportable aux yeux de nombreux Français. Notre majorité a pris ses responsabilités, et nous avons ainsi adopté hier soir la proposition de loi de notre collègue Éric Diard encadrant les conflits dans le secteur aérien.

M. Jean Mallot. Vous n'étiez pas là !

M. Olivier Dosne. J'étais en commission, monsieur Mallot.

Sans méconnaître le droit de grève, il est important de défendre le droit à l'information des voyageurs et surtout de permettre une meilleure " prévisibilité " du trafic aérien, comme c'est déjà le cas pour le trafic terrestre.

M. Jean Mallot. Vous n'étiez pas là ! Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas !

M. Olivier Dosne. Le Gouvernement et notre majorité ont souhaité améliorer le dialogue entre les employeurs et les salariés afin de parvenir à l'élaboration d'accords-cadres de prévention des conflits. Désormais, la déclaration individuelle de participation, effectuée quarante-huit heures avant chaque jour de grève, s'impose comme une nécessité.

Madame la ministre, pouvez-vous informer l'Assemblée du calendrier et des modalités de mise en oeuvre d'une telle mesure ? Pouvez-vous également nous assurer de l'introduction dans les meilleurs délais, dans la continuité de la loi sur le trafic terrestre, de la notion de service garanti qui a déjà démontré toute sa pertinence ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, *ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement*. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, M. le Premier ministre s'excuse de ne pouvoir être présent devant votre assemblée aujourd'hui, étant en déplacement à Lyon.

Comme vous l'avez dit, monsieur le député, sur les trois dernières périodes de vacances scolaires, nous avons eu trois grèves ou préavis de grève à l'origine de perturbations majeures. Ainsi, l'été dernier, un préavis a été levé au dernier moment, empêchant les voyageurs de savoir s'ils pourraient partir ou non ; à la Toussaint, nous avons eu cinq jours de grève des personnels navigants, entraînant l'annulation de 10 % à 20 % des vols ; à Noël, enfin, les agents de sécurité se sont à leur tour mis en grève, une grève longue qui a beaucoup perturbé les aéroports et bloqué nos concitoyens aux postes de contrôle durant des heures.

À l'initiative de votre collègue Éric Diard et de 90 parlementaires de la majorité, vous avez donc proposé de mettre en place un service garanti dans l'aérien. Cette démarche, qui tombe à point nommé, s'inscrit dans la suite de la loi de 2007 sur le service minimum dans les transports terrestres, une loi qui fonctionne très bien. Concrètement, la nouvelle loi comprend trois mesures nouvelles. Premièrement, une incitation à la négociation : négocier avant de déclencher une grève, cela s'impose ! Deuxièmement, une obligation individuelle de

déclaration quarante-huit heures à l'avance, afin de permettre aux compagnies de s'organiser. Enfin, une obligation, vingt-quatre heures à l'avance, d'information des passagers sur l'état du service.

Grâce à votre initiative, mesdames et messieurs les parlementaires, personne n'est empêché de faire grève : le droit à la libre circulation des personnes se concilie avec le droit constitutionnel de grève. Cette initiative permettra enfin d'éviter que des passagers ne viennent s'échouer dans les aéroports, que des familles entières ne se trouvent prises au piège à l'occasion d'une grève. *(Quelques applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dosne](#)

Circonscription : Val-de-Marne (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3873

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 26 janvier 2012